



# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## Qu'est-ce que c'est

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises, dédié au financement de l'apprentissage et de l'enseignement technique et professionnel.

Elle représente 0.68% de la masse salariale

### PART PRINCIPALE

**87%** versé à l'URSSAF qui finance les formations en apprentissage

### SOLDE

**13%** distribué aux bénéficiaires que vous choisissez

## AU LYCEE DE BOIS D'OLIVE

Les contributeurs du solde de la TA nous ont permis de financer

★ Plateaux Technique de formation aux travaux en hauteur

★ Matériel au déploiement du numérique dans les formations BTP

★ Financement des mobilités en PFMP

★ Equipements du pôle signalétique



## Comment la verser en 2024

### MARS

- Je déclare les 87% de la Taxe Apprentissage via la DSN

### MAI

- Collecte du fond par l'Urssaf via la DSN de mars
- Ouverture de la Plate-forme SOLTéA pour la répartition des 13%.

### MAI OCTOBRE

- Période de répartition des employeurs sur SOLTéA

### Je choisis et je désigne les bénéficiaires du solde

Je récupère mes identifiants de mon compte **Net-Entreprises**, puis je me connecte à mon espace sécurisé sur la plate-forme **SOLTéA** plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

Vidéo explicative du solde de la Taxe d'Apprentissage

[https://www.youtube.com/watch?feature=shared&v=dM\\_q0J6r39U](https://www.youtube.com/watch?feature=shared&v=dM_q0J6r39U)



**Ma Connexion sur la plate-forme SOLTéA**

Lycée Polyvalent de Bois d'Olive **CODE UAI 9741206t**

